

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 19 mai 2026, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2026-R-AG205, le règlement numéro 2026-423 « **Modifiant le Règlement 2021-356 Édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation récréofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale ainsi que le retrait de certains lieux d'intérêt esthétique; le tout dans la municipalité de Grand-Remous** » ».

Le règlement numéro 2026-423 est entré en vigueur le 16 juillet 2026, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la réception de l'avis de conformité du ministre des Affaires municipales.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 16^e jour du mois de juillet 2026.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe